



Sur la photo, de gauche à droite :

- Pascal GHIEMMETTI, Directeur Régional ENGIE Cofely
- Frédéric GUILLOT, Directeur régional délégué de l'ADEME
- Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de la Lozère
- Pierre LAFONT, Maire de Saint Chély d'Apcher
- Yves COTTEN, Directeur Délégué ENGIE Cofely, Président de SCABE
- Pierre MOREL A L'HUISSIER, Député de la Lozère
- Marie Paule DEMIGUEL, Secrétaire générale de la Préfecture de Lozère
- Monique BULTEL-HERMENT, Conseillère Régionale - Région LRMP

Crédit photo : ENGIE Cofely

## Inauguration du réseau de chaleur bois énergie de St Chély d'Apcher

Vendredi 10 juin 2016

### 1. Contexte du projet :

La ville de St Chély d'Apcher compte 4 300 habitants. Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> plus grande ville de Lozère après Mende et Marjévol. Située au nord du département, elle dispose d'une ressource forestière importante et compte dans un proche rayon plusieurs scieries et exploitants forestiers.

La création d'un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaufferie automatique à bois déchiqueté sur la commune de St Chély d'Apcher constitue un des plus importants projets de ce type pour des communes de la région de cette taille.

Le projet a démarré en 2008 et n'aurait pas pu voir le jour sans la volonté de Monsieur le Maire et de ses élus qui portent à bout de bras ce projet : contrat de délégation de service public (DSP) signé en mars 2013 pour la production et la distribution d'énergie calorifique, puis intégration de l'industriel Arcelor Mittal dans le projet (1<sup>er</sup> employeur de la ville et fournisseur d'énergie fatale pour le réseau), signature d'un protocole d'accord entre COFELY et ARCELOR.

Pour la construction de la chaufferie, la Ville a mis à disposition un terrain adossé au terrain de l'industriel.

Une importante mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur toute la durée du projet a été confiée aux cabinets DEBAT et KAIROS. A signaler également l'accompagnement important de la CCI 48 (mission d'animation bois énergie pour le département) sur toute la structuration de l'approvisionnement.

### 2. Eléments techniques et financiers du projet :

- Durée d'exploitation : 24 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015
- 2 chaudières bois (2 140 kW et 780 kW) qui couvrent 90 % des besoins de chauffage et d'eau chaude des bâtiments publics et privés.

- La chaufferie a été localisée au sud de la ville à proximité de l'usine ARCELOR en prévision d'un futur raccordement pour récupérer l'énergie fatale du site de production.
- 7 366 ml de réseau de chaleur
- 11 109 MWh utiles (857 équivalents logements, 24 sous-stations alimentent les bâtiments les plus consommateurs de la ville)
- Le coût de l'opération s'élève à 6 504 105 €.
- L'Etat et l'ADEME ont apporté une aide de 1 513 010 € à partir du Fonds Chaleur (\*).

### 3. Points forts du projet

- Un approvisionnement très local : à noter que le plan d'approvisionnement a été modifié par rapport à l'organisation prévue : 5 sociétés ultra locales devaient se regrouper pour approvisionner la chaufferie. Finalement, il n'y en a que 2 (Buffières et Mourgues) qui approvisionnent la chaufferie, tout se passe très bien, le bois est de très bonne qualité (consommation annuelle : 5 000 tonnes de bois déchiqueté par an (dont la moitié de plaquettes forestières))
- Un système de filtration performant
- 3 113 tonnes de CO2 évitées chaque année
- La prise en compte de la rénovation thermique des bâtiments (ex : collège – cf loi de la Transition Energétique)
- La proximité de l'usine ARCELOR
- Apporter aux clients du réseau une énergie locale, renouvelable avec un prix compétitif par rapport aux énergies fossiles.

**Ces différents points forts font de ce projet une référence dans la région LR MP.**

### Conclusion :

C'est un projet emblématique de la transition énergétique définie par la loi TE de 2015, qui permet d'allier le développement des EnR, le développement économique local et la cohésion sociale, ainsi que l'écologie industrielle de territoire.



Crédits photos : ENGIE Cofely



**Contact ADEME, Direction régionale Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées :**

Hubert Pscherer – site de Montpellier – 04 67 99 89 71 – [hubert.pscherer@ademe.fr](mailto:hubert.pscherer@ademe.fr)

## **LE FONDS CHALEUR DE L'ADEME**



*Engagement majeur du Grenelle Environnement, le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique...). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire). La gestion de ce fonds (1,2 milliard d'euros sur 5 ans) a été confiée à l'ADEME.*

*Le Fonds Chaleur contribue aux objectifs du Paquet européen climat-énergie qui consistent à porter la part des EnR à 23% de la consommation énergétique nationale d'ici 2020. Il finance les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire...), tout en garantissant un prix inférieur à celui de la chaleur produite à partir d'énergies conventionnelles. Il a également pour objectif de favoriser l'emploi et l'investissement dans ce secteur, il devrait permettre la production supplémentaire de 5,5 millions de tep de chaleur renouvelable ou de récupération à l'horizon 2020 (1 tep : tonne équivalent pétrole = 11 630 kWh).*

*Pour en savoir plus sur le Fonds chaleur de l'ADEME :*

*<http://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>*